



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/49/4
TD/B/WP/151
25 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
Trente-neuvième session
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2001, la coopération technique de la CNUCED a continué de privilégier le renforcement des capacités, en insistant notamment sur la viabilité, la maîtrise des orientations par les bénéficiaires et le partenariat. Les activités ont été conçues en fonction des besoins des bénéficiaires, déterminés par l'état de leur économie et définis par eux-mêmes. Elles ont été exécutées en partenariat et en coopération avec un large éventail d'organisations et d'institutions internationales de développement, et d'institutions régionales et sous-régionales. Des efforts ont été déployés pour renforcer la coopération et la coordination des activités avec d'autres fournisseurs d'assistance technique liée au commerce. La redéfinition des stratégies d'aide au développement s'est poursuivie, et davantage de donateurs insistent désormais sur la réduction de la pauvreté et l'incorporation d'une assistance technique liée au commerce et à l'investissement dans leur aide au développement. Les services ont été fournis en fonction des capacités de la CNUCED et, à cet égard, les complémentarités entre les travaux analytiques du secrétariat et les activités opérationnelles, d'une part, et la valeur ajoutée et l'affectation des

ressources, d'autre part, doivent être soigneusement évaluées. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion de la coopération technique. Des solutions ont été trouvées pour assurer la viabilité financière de différents programmes. La priorité a continué d'être accordée aux activités en faveur des PMA. En 2001, les contributions versées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED se sont élevées à 18 millions de dollars, soit une diminution de 3,5 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses globales de coopération technique ont diminué de 3,7 %, pour s'établir à 23,2 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution du nombre de projets financés par le PNUD. Les dépenses consacrées à des projets nationaux et régionaux en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique ont également diminué. La CNUCED a contribué à la refonte du Cadre intégré, au titre duquel les études diagnostiques sur l'intégration du commerce pour les trois premiers pays du programme pilote ont été achevées et des ateliers nationaux organisés. Le programme pilote a été élargi à 11 nouveaux pays. Le programme de la CNUCED sur le renforcement des capacités et la coopération technique à l'appui du Programme de travail de l'OMC adopté à Doha a été élaboré au début de 2002. L'exécution de ce programme est pour l'instant freinée par le manque de ressources. Une évaluation approfondie des activités de renforcement des capacités figurant dans les programmes d'assistance technique de la CNUCED a été réalisée. On trouvera dans le présent rapport diverses recommandations adressées pour examen au Groupe de travail et au Conseil du commerce et du développement.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	5
I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED.....	5
A. La dimension du développement.....	5
B. Renforcement des capacités.....	6
C. Partenariat: coopération avec d'autres organisations	6
D. Évolution de l'aide au développement	7
E. Offre et demande	8
F. Affectation des ressources: valeur ajoutée	10
G. Examen interne	10
H. Viabilité financière de certains programmes	11
I. Plan indicatif.....	11
II. APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2001	12
A. Principaux domaines d'exécution de projets	12
B. Évolution de la mobilisation des ressources et des dépenses	14
III. EXEMPLES DE PROGRAMMES.....	21
A. Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)	21
B. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce	22
C. Programme mondial CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable	23
D. Programme de la CNUCED sur le renforcement des capacités et la coopération technique après la Conférence de Doha.....	23
IV. ÉVALUATION.....	24
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	24

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
<u>Tableaux</u>	
1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1995-2001	15
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1990 et 1995-2001	17
3. Dépenses au titre de projets, par division/programme, au 31 décembre 2001.....	19
4. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2001	20
<u>Graphiques</u>	
1. Évolution de la mobilisation de ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2001	16
2. Origine des contributions de fonds d'affectation spéciale, 2001	18
3. Dépenses, par source de financement, 2001	18
4. Dépenses de coopération technique, par région, 1996-2001.....	21
<u>Encadrés</u>	
1. Renforcer les capacités commerciales pour le développement.....	7
2. Renforcement des capacités commerciales. Perspectives d'un donateur bilatéral: le cas du Royaume-Uni	9

INTRODUCTION

1. Destiné à aider le Conseil du commerce et du développement à conduire son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED, le présent rapport a été établi conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 107 de «Un partenariat pour la croissance et le développement» (TD/378/Rev.1), adopté à la neuvième session de la Conférence.
2. Ce rapport sera également soumis au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2001. Le Conseil sera saisi des conclusions du Groupe de travail.
3. Les activités d'assistance technique de la CNUCED en 2001 ont été influencées dans la première partie de l'année par la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et dans la seconde partie de l'année par la préparation de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Diverses activités dans des domaines ne relevant pas directement de ces conférences se sont poursuivies, mais certaines activités concernant le commerce et l'investissement ont été axées sur la préparation de ces réunions et, dans une certaine mesure, sur leur suivi, sans que soient pour autant négligées d'autres activités de coopération technique en cours.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont conçues et exécutées pour répondre à des préoccupations fondamentales, à long terme liées à la structure, à la portée et à la substance d'aspects interdépendants du commerce, de l'investissement et du développement dans les quatre grands domaines suivants: a) mondialisation et développement; b) investissement, technologie et développement des entreprises; c) commerce international des biens et services, et questions relatives aux produits de base; et d) infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale.

A. La dimension du développement

5. La CNUCED est une organisation de développement, et c'est pourquoi ses activités de coopération technique en faveur des pays en développement et des pays en transition sont avant tout déterminées par le niveau de développement économique de ces pays. Les activités en 2001 ont donc continué de s'inscrire dans un contexte caractérisé par, s'agissant des pays en développement, une part toujours faible du commerce mondial et de l'investissement mondial, un endettement extérieur persistant, des entreprises peu performantes, et des services d'appui au commerce insuffisants – qu'il s'agisse de la facilitation du commerce, des transports, des douanes, de la mise en valeur des ressources humaines ou de l'information commerciale. Bien que la part globale des pays en développement dans le commerce mondial et l'investissement ait sensiblement augmenté ces dernières années, cette augmentation n'a été due qu'à un tout petit nombre de pays. L'encours total de la dette à long terme des pays en développement s'établissait à 2 000 milliards de dollars fin 2001. La fracture technologique entre pays développés et pays en développement a continué de s'élargir, et le secteur des entreprises a été incapable de contribuer pleinement au développement économique. De nombreux pays en développement sont restés fortement tributaires des produits de base, et très peu ont pu diversifier leur secteur des produits

de base. Cette situation a entraîné un accroissement de la demande de services de coopération technique de la CNUCED, la finalité de cette coopération étant d'améliorer la situation du commerce et de l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition dans la perspective d'une croissance économique soutenue et du développement.

B. Renforcement des capacités

6. En 2001, les services de coopération technique sont restés dans le droit fil des grands objectifs de la coopération technique de la CNUCED, à savoir le renforcement des capacités pour le commerce, l'investissement et le développement. L'élaboration et l'exécution des projets et des programmes ont donc été conformes aux principes directeurs relatifs au renforcement des capacités, et il s'est agi de mettre en place une capacité viable et durable plutôt que d'exécuter des activités éparses et morcelées. Le concept de durabilité impose que la responsabilité et l'engagement des bénéficiaires restent la priorité, d'où des consultations avec ceux-ci pour s'assurer que les activités répondent à leur demande et sont exclusivement déterminées par leurs besoins, selon la situation de l'économie du pays ou de la région. Les consultations sont conduites non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec d'autres acteurs nationaux – secteur privé, ONG, société civile – dont le rôle dans la conception, le suivi et l'exécution des stratégies et des politiques concernant le commerce et l'investissement a jusque-là été largement ponctuel et limité.

C. Partenariat: coopération avec d'autres organisations

7. Un élément important du renforcement des capacités, à savoir le concept de partenariat pour la coopération technique, passe par un resserrement de la coopération et de la coordination des activités avec d'autres institutions. Dans le cas de la CNUCED, cette coopération intervient principalement avec d'autres fournisseurs d'assistance technique liée au commerce et à l'investissement. La complexité et la diversité des problèmes et des situations concernant la conduite du commerce et de l'investissement placent les pays en développement dans des situations auxquelles aucune institution ne peut faire face à elle seule. Des accords entre institutions compétentes sur les objectifs et l'échelonnement des activités, sur la base d'une division du travail correspondant aux compétences et aux avantages comparatifs avérés, peuvent contribuer à une plus grande efficacité de l'assistance. Une approche intégrée est donc nécessaire pour que les efforts déployés par une institution, conformément à cette division du travail, soient appuyés par les efforts d'autres institutions compétentes. De plus, face à l'ampleur des besoins, les ressources dont disposent les institutions multilatérales sont modestes, ce qui rend d'autant plus nécessaire un plus grand partenariat entre fournisseurs d'activités de coopération technique liée au commerce et à l'investissement afin d'optimiser la valeur de cette coopération grâce à des économies d'échelle.

8. En 2001, la CNUCED a continué de collaborer étroitement et de coordonner ses activités avec diverses organisations et institutions compétentes, dont les commissions économiques régionales, le PNUD, la Banque mondiale, l'OMC et le CCI. Elle a également coopéré avec la Commission européenne et le secrétariat de l'OCDE, ainsi qu'avec différents groupements sous-régionaux de pays en développement – ANASE, OCE, CEDEAO, SADC, COMESA, MERCOSUR. La CNUCED a coopéré et coordonné ses activités avec, notamment, la FAO, l'OMPI, l'OMC et le CCI pour ce qui est des analyses commerciales et des questions systémiques, avec le Fonds commun pour les produits de base pour les questions relatives à

ces produits, avec le PNUE pour les questions de commerce et d'environnement, et avec le secrétariat de l'OCDE pour ce qui est du droit et de la politique de la concurrence. Dans le domaine de l'investissement, les principaux partenaires sont l'OMC, l'ONUDI, le groupe de la Banque mondiale et la Chambre de commerce internationale. Le programme SYDONIA coopère étroitement avec l'Organisation mondiale des douanes, et le programme SYGADE avec la Banque mondiale et le FMI. Cette liste ne concerne que les principaux secteurs de coopération et est donc loin d'être exhaustive.

9. Le secteur privé et les ONG participent de plus en plus aux activités de coopération technique de la CNUCED; ils sont actuellement associés à l'élaboration et à l'exécution de ces activités en tant que partenaires à part entière. Cela a permis de mieux comprendre les préoccupations des membres de la société civile et donc de mieux répondre à leurs besoins, et aussi d'associer davantage d'acteurs aux activités de la CNUCED et de définir des synergies entre les besoins intergouvernementaux et ceux de la société civile. En outre, la CNUCED a ainsi pu s'adresser plus facilement à des acteurs non gouvernementaux en faisant connaître ses activités par le biais de filières informelles utilisant les réseaux des institutions et des acteurs associés aux ONG, et tirer profit de leurs réunions et discussions informelles. Différents projets relatifs aux ADPIC, ainsi qu'aux questions de commerce et d'environnement, financés par le Department for International Development du Royaume-Uni, sont un exemple de cette coopération entre la CNUCED et des entités non gouvernementales.

D. Évolution de l'aide au développement

10. Les activités de coopération technique et d'assistance technique liée au commerce à la CNUCED ont également été influencées par l'évolution de la stratégie globale d'aide. Si les intérêts stratégiques et les intérêts de politique extérieure restent un élément déterminant de la politique d'aide de certains donateurs, la majorité des donateurs ont radicalement transformé leur politique d'aide en ce qui concerne l'aide au développement. L'accent est de plus en plus mis sur la réduction de la pauvreté dans la conception des budgets d'aide. Les stratégies d'aide reposent davantage sur une optique élargie de croissance et de développement durables. Dans la reformulation des stratégies d'aide, les questions concernant le commerce et l'investissement ont également été analysées dans cette optique. Les pays donateurs insistent davantage sur l'aide à apporter aux pays en développement pour qu'ils améliorent leur commerce. Une importance primordiale a également été accordée aux questions concernant le commerce et l'investissement dans les programmes des donateurs portant sur la réduction de la pauvreté (voir les encadrés 1 et 2).

Encadré 1

Renforcer les capacités commerciales pour le développement

Parmi les mesures concrètes prises pour intégrer l'assistance technique liée au commerce dans l'aide au développement, on peut citer les lignes directrices sur le renforcement des capacités commerciales pour le développement, élaborées et publiées au début de 2001 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ces lignes directrices invitent les pays membres de l'OCDE à promouvoir l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial, et pour ce faire à:

- a) Collaborer avec les pays partenaires pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales, à améliorer leurs performances commerciales et à participer effectivement à l'élaboration des règles et aux mécanismes institutionnels qui façonnent l'économie mondiale;
- b) Appuyer les efforts déployés par les pays partenaires pour intégrer les échanges commerciaux à leurs stratégies globales de développement et de réduction de la pauvreté;
- c) Placer le secteur privé au centre des efforts déployés pour mettre en place un processus d'élaboration de la politique commerciale;
- d) Encourager l'adhésion des gestionnaires de l'aide à l'échelon local à l'objectif d'expansion des échanges, et leur assurer un soutien suffisant pour mener une action dans le domaine du renforcement des capacités commerciales;
- e) Contribuer à renforcer la capacité des pays partenaires de diriger leur propre développement et d'alimenter le processus;
- f) Veiller à ce que le renforcement des capacités commerciales couvre un champ complet d'activités dont l'exécution devra être intégrée;
- g) En collaboration avec les institutions responsables du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, veiller à ce que les activités de renforcement des capacités commerciales soient mises en œuvre et coordonnées conformément aux principes de partenariat;
- h) Intervenir activement auprès de la communauté commerciale pour promouvoir l'intégration de la dimension du développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales;
- i) Améliorer l'échange d'informations et la coordination entre donateurs bilatéraux et multilatéraux dans ce domaine;
- j) Veiller à ce que les activités bilatérales appuient les stratégies de coopération régionale ouvertes sur l'extérieur des pays partenaires.

E. Offre et demande

11. Indépendamment de l'importance accordée au renforcement des capacités, la coopération technique à la CNUCED répond à des fonctions définissables d'offre et de demande. Si de nombreux pays dans diverses régions ont bénéficié des activités d'assistance technique de la CNUCED, il est évident que les ressources disponibles, les besoins des pays ou des régions et leur niveau de développement économique figurent parmi les principaux facteurs qui déterminent l'ampleur et la structure des services fournis. Pour ce qui est de la demande, l'engagement actif des bénéficiaires dans le processus d'exécution et de suivi des activités est primordial. La capacité des bénéficiaires de profiter durablement des résultats dépend toutefois des dispositions budgétaires qui sont prises pour préserver et utiliser les capacités créées grâce aux activités de coopération technique. Pour ce qui est de l'offre, les facteurs importants sont les ressources disponibles et la capacité d'absorption de la CNUCED pour l'exécution des activités. La nature et l'ampleur de la coopération technique que la CNUCED peut assurer dépendent également de la cohérence entre les travaux d'analyse, les activités opérationnelles et les

discussions intergouvernementales. Les complémentarités et les arbitrages entre les travaux d'analyse du secrétariat et les activités de coopération technique doivent faire l'objet d'un soin particulier.

Encadré 2

Renforcement des capacités commerciales

Perspectives d'un donateur bilatéral: le cas du Royaume-Uni

En 2002, le Royaume-Uni a commencé d'appliquer les engagements pris dans son Livre blanc de décembre 2000 intitulé «Eliminating World Poverty: Making Globalisation Work for the Poor» (Éliminer la pauvreté dans le monde: mettre la mondialisation au service des pauvres). L'un de ces engagements était de doubler l'appui au renforcement des capacités commerciales, pour le porter à un montant de 30 millions de livres sterling entre 2001 et 2004.

Le Royaume-Uni contribue à des activités de renforcement des capacités commerciales à la fois à un niveau bilatéral et avec des partenaires multilatéraux tels que l'ONU – y compris la CNUCED –, la Banque mondiale, l'OMC, le CCI et le secrétariat du Commonwealth.

Il collabore également avec différents partenaires pour identifier, développer et promouvoir les meilleures pratiques. Il a souscrit aux lignes directrices du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur le renforcement des capacités commerciales pour le développement et a élaboré un guide pratique de la planification des programmes de coopération technique sur le commerce.

Un élément clef de sa stratégie de renforcement des capacités commerciales en 2001 a été de promouvoir l'intégration du commerce dans les stratégies de développement par le biais d'un appui à la revitalisation du Cadre intégré – notamment avec l'exécution du programme pilote correspondant. Cette intégration du commerce – par l'intégration des stratégies commerciales nationales dans les stratégies nationales de développement telles que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement – comporte deux grands avantages:

1. Elle encourage une approche globale de la libéralisation du commerce, où le développement du commerce et les politiques complémentaires sont planifiés parallèlement et rattachés aux stratégies à long terme de réduction de la pauvreté;
2. Elle facilite une approche coordonnée et cohérente par tous les acteurs. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux peuvent élaborer avec le pays des programmes d'assistance dont le rang de priorité est défini d'un commun accord et dont l'exécution est étalée en fonction de la capacité du pays d'absorber et de gérer ces programmes.

Le Royaume-Uni reconnaît que, pour que le succès soit assuré, il faut que les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales soient objectifs par rapport aux besoins, écoutent les pays partenaires, et communiquent et travaillent ensemble.

F. Affectation des ressources: valeur ajoutée

12. Pour une affectation efficace des ressources destinées à la coopération technique, il fallait aborder la question de la valeur ajoutée des activités opérationnelles de la CNUCED. À cet égard, quatre étapes ont été suivies: a) détermination des besoins (par les bénéficiaires, comme indiqué plus haut), étant entendu que l'objectif réel du transfert de savoir-faire est le renforcement des capacités et l'autonomie; b) grande sélectivité, conduisant à privilégier des domaines prioritaires où l'action de la CNUCED peut faire une différence; c) établissement de priorités, c'est-à-dire accorder la priorité, conformément au Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, à des activités en faveur des pays les moins avancés et des pays dont les besoins sont les plus grands; et d) application de modalités et de mécanismes de mise en œuvre, en tenant pleinement compte des précédentes discussions sur les partenariats. Pour ce qui est des modalités de mise en œuvre, une attention particulière a été accordée: a) aux économies d'échelle – privilégier des domaines où plusieurs questions peuvent être traitées simultanément, au profit d'un grand nombre de pays et de régions; b) aux économies d'accumulation – par lesquelles le secrétariat optimise l'utilisation des compétences internes et des travaux analytiques; et c) à la rétro-information politique – par laquelle les discussions des organes intergouvernementaux peuvent alimenter les activités opérationnelles.

G. Examen interne

13. Indépendamment des résultats et des progrès obtenus concernant l'exécution des activités de coopération technique, un effort continu est nécessaire pour que cette coopération réponde davantage encore aux besoins des bénéficiaires et aux vœux des donateurs. Pour continuer à assurer la gestion et l'exécution des activités de coopération technique tout en affinant, rationalisant et recentrant le programme de travail de l'organisation d'ici à la tenue de la onzième session de la Conférence et au-delà, le Secrétaire général de la CNUCED a lancé, en septembre 2001, un examen interne des procédures et des mécanismes régissant la coopération technique de la CNUCED. Cette tâche a été confiée à une équipe de fonctionnaires de la CNUCED, qui ont consulté un large éventail de fonctionnaires s'occupant de la coopération technique, ainsi que certaines institutions internationales. L'examen a commencé par les nombreuses réalisations de la CNUCED en matière de coopération technique et s'est concentré sur les domaines critiques tels qu'identifiés à l'occasion de précédents examens et par les fonctionnaires consultés. L'équipe a accordé une attention particulière aux questions dont elle estimait qu'elles pouvaient nuire à l'efficacité des activités de coopération technique. Elle a identifié des «problèmes fondamentaux» regroupés en quatre grandes rubriques: modalités d'organisation; pratiques de gestion; relations avec les bénéficiaires, les donateurs et les institutions; et mandat et stratégie en matière de coopération technique.

14. En inventoriant les causes et l'impact de façon systématique tout au long de l'examen, l'équipe a également pu mettre en lumière les principaux besoins auxquels devrait répondre la CNUCED dans les prochaines années sous chaque rubrique, ce qui lui a permis de formuler un certain nombre de recommandations intégrées et hiérarchisées à examiner au moment de décider du suivi à donner à différents niveaux: stratégique; immédiatement opérationnel, et à plus long terme. En particulier, l'équipe s'est efforcée de parvenir à des recommandations par lesquelles la CNUCED pouvait aider les pays en développement à renforcer leur capacité de production par un maillage plus serré des différentes activités de coopération technique. S'occupant d'un

domaine qui n'a été traité par aucune autre organisation, la CNUCED se doit d'assurer une meilleure intégration des activités correspondantes.

15. Le rapport de l'équipe d'examen interne a été achevé en mars 2002; ses conclusions ont été portées à l'attention des États membres à l'occasion de l'examen à mi-parcours; des consultations internes ont été engagées pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

H. Viabilité financière de certains programmes

SIAM

16. Les contrats de maintenance constituent la clef de voûte de la viabilité du programme SIAM. Chaque entrepreneur de transport qui utilise le SIAM est invité à souscrire un contrat de maintenance d'un coût d'environ 25 000 dollars. Dans la sous-région du COMESA, cinq compagnies ferroviaires et deux ports ont commandé les modules RailTracker et PortTracker en juin 2001, les pays concernés étant le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Pour assurer la viabilité des projets, un contrat de maintenance d'un an, renouvelable, a été signé entre les compagnies ferroviaires et la CNUCED; les opérateurs financent eux-mêmes ces contrats.

SYDONIA

17. En 2001, une réunion régionale d'utilisateurs du SYDONIA et un certain nombre de réunions nationales ont été organisées, qui ont fourni une information précieuse sur l'expérience acquise et l'orientation future du programme. Le groupe consultatif du SYDONIA, qui s'est réuni en juillet 2001, a également fait un certain nombre de suggestions concernant l'évolution du programme. À l'heure actuelle, les projets nationaux SYDONIA disposent d'un financement suffisant pour assurer le maintien de l'équipe centrale du programme. Toutefois, dans certaines régions, en particulier dans les Caraïbes, il reste nécessaire de trouver un soutien additionnel pour permettre au secrétariat d'assurer un service de dépannage et de maintenance tout à fait efficace. La viabilité financière du SYDONIA dans ces régions doit donc être améliorée, avec une participation directe des pays utilisateurs du système et le soutien de donateurs intéressés.

SYGADE

18. La maintenance des installations nationales et la fourniture suivie de services de coopération technique dépend de la viabilité financière à long terme du programme SYGADE. Pour remédier aux difficultés de trésorerie – qui touchent en particulier le financement des activités et des contrats du personnel de l'équipe centrale – et aux problèmes de participation aux coûts, le groupe consultatif du SYGADE a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale renouvelable destiné à financer les coûts du programme central. Le fonds a été mis en place en 2002 pour une période allant jusqu'à 2005. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la troisième réunion du groupe consultatif du SYGADE, qui doit se tenir en septembre 2002.

I. Plan indicatif

19. Conformément au Plan d'action de Bangkok, le secrétariat établit chaque année un plan indicatif de coopération technique. Le plan indicatif pour 2003 figure dans le document

TD/B/49/5-TD/B/WP/152; il indique les projets en cours qui devraient se poursuivre en 2003 et les projets proposés à la suite de demandes adressées au secrétariat.

II. APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2001

A. Principaux domaines d'exécution de projets

20. Dans les quatre grands domaines de son programme de travail, la CNUCED exécute les activités de coopération technique suivantes:

- Le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) est un logiciel d'application mondiale qui permet d'obtenir une information opérationnelle et financière contribuant à accroître la transparence et l'efficacité dans le secteur des transports.
- Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est un logiciel d'application mondiale installé dans plus de 70 pays, dont l'objectif est la modernisation technique des opérations douanières, y compris l'automatisation du dédouanement des marchandises.
- Le programme sur la diplomatie commerciale assure la formation de négociateurs commerciaux, en particulier pour les négociations en cours à l'OMC, dans une optique de développement; il apporte également un appui à des établissements nationaux ou régionaux de recherche et de formation sur le commerce international.
- Le programme relatif à la diversification des produits de base vise à promouvoir la diversification horizontale, verticale et géographique de la production de produits de base et des structures commerciales correspondantes, et à renforcer les liens positifs.
- Le programme sur le droit et la politique de la concurrence aide les pays à élaborer ou à réviser leur politique et leur législation sur la concurrence, en contribuant à une meilleure compréhension des problèmes, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles nationales; il contribue également à une participation effective des pays en développement aux négociations à l'OMC sur les questions de concurrence.
- Le programme relatif au règlement des différends prévoit des activités de formation et de renforcement des capacités concernant les règles et procédures de règlement des différends dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la propriété intellectuelle.
- Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) est un logiciel d'application mondiale installé dans une soixantaine de pays, qui traite au total plus de 30 % de la dette globale totale des pays en développement.
- Le programme sur le commerce électronique aide les pays à définir des politiques et des stratégies leur permettant de tirer parti du commerce électronique, et il contribue ainsi à limiter la fracture numérique internationale croissante.

- Le programme EMPRETEC vise à améliorer la croissance et la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises (PME) et à stimuler le potentiel entrepreneurial; il encourage la création de structures viables permettant d'apporter un appui à des entrepreneurs cherchant à développer des PME novatrices et compétitives sur les marchés internationaux.
- Le programme sur les accords internationaux d'investissement encourage la négociation d'accords internationaux d'investissement aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral et aide les pays en développement à participer aux négociations sur un éventuel accord multilatéral sur l'investissement à l'OMC.
- Le programme relatif au renforcement des capacités d'investissement/examens de la politique d'investissement vise à renforcer l'attrait d'un pays pour les investisseurs étrangers; il fournit des instruments externes permettant d'évaluer la capacité d'un pays à un moment donné d'attirer des IED, en conformité avec ses objectifs nationaux de développement.
- Le programme sur les guides de l'investissement dans les pays les moins avancés vise à combler le déficit d'information concernant les possibilités d'investissement dans ces pays, en fournissant aux investisseurs potentiels l'information nécessaire sur les conditions et les possibilités d'investissement.
- Le programme sur le commerce, l'environnement et le développement aide à définir des politiques visant à éliminer les principaux obstacles auxquels sont confrontés les pays en développement pour développer leur commerce tout en préservant l'environnement, et contribue à une participation effective de ces pays aux discussions internationales sur cette question, en particulier à l'OMC.
- Le programme sur la facilitation du commerce vise à déterminer les améliorations à apporter aux aspects matériels des réseaux de transport et à éliminer chaque fois que possible tout obstacle pouvant contribuer à un alourdissement des coûts de transaction et créer des délais inutiles. Une attention particulière est accordée aux pays sans littoral et aux pays de transit.
- Le programme sur les négociations commerciales et l'intégration dans le système commercial international fournit des conseils et une formation pour le renforcement de la capacité des pays de participer aux négociations commerciales et d'en appliquer les résultats, en particulier dans le cadre de l'OMC, en vue d'aider ces pays à mieux s'intégrer dans le système commercial international.
- La coopération technique relative aux préférences commerciales et aux programmes d'intégration régionale permet aux pays en développement de tirer parti des possibilités d'accès aux marchés par une utilisation optimale des arrangements commerciaux préférentiels et une meilleure connaissance des lois et règlements commerciaux régissant les conditions d'accès aux marchés.
- Le programme sur la formation et la mise en valeur des ressources humaines assure des activités de formation structurée pour le commerce (TRAINFORTRADE) et les

transports maritimes (TRAINMAR – Certificat de gestion portuaire), y compris la conception de modules de formation, la formation de formateurs et le renforcement de capacités nationales ou régionales de formation par la création de réseaux et l'enseignement à distance. Le programme est actuellement élargi à d'autres activités de formation de la CNUCED.

21. Les PMA ont continué d'être les principaux bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED; les dépenses de coopération technique en leur faveur se sont élevées à 10 millions de dollars en 2001. Leur part des dépenses globales de coopération technique s'est établie au même niveau qu'en 2000, à savoir 43 %. Ce montant ne comprend pas la généreuse contribution de 4,5 millions d'euros versée par la Commission européenne pour l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et le financement des frais de voyage de représentants des PMA et d'autres participants à la Conférence. Au début de l'année les activités ont été concentrées sur la poursuite de la préparation de la Conférence. Ces activités ont été financées par d'importantes contributions de donateurs bilatéraux et de l'Union européenne. Parmi les principales activités réalisées en 2001 en préparation de la Conférence, on peut citer l'organisation des deuxième et troisième réunions préparatoires intergouvernementales, de trois réunions régionales d'ONG et d'un certain nombre de réunions thématiques dans différents pays – Afrique du Sud (intégration des femmes), Espagne (développement du tourisme), Autriche (énergie), Allemagne (développement des infrastructures), Norvège (renforcement des capacités productives). Au cours de la troisième Conférence sur les PMA, une initiative multi-institution (CNUCED, ONUDI, FIAS et AMGI) sur la promotion et la facilitation des investissements dans les PMA a été annoncée; l'Italie s'est engagée à verser une contribution de 900 000 euros pour son financement.

22. Des activités d'appui à la coopération économique entre pays en développement font partie de la majorité des programmes, et aussi de certains projets. L'exécution d'un nombre croissant de programmes mondiaux et interrégionaux, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle, contribue aussi à la promotion de cette coopération.

B. Évolution de la mobilisation des ressources et des dépenses

23. Les activités de coopération technique de la CNUCED continuent d'être financées par trois grandes sources: les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le budget-programme de l'ONU. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés à titre bénévole par des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des ONG, des entreprises et des fondations. Les contributions versées par des pays en développement et des pays en transition se présentent sous la forme d'un appui général ou de mécanismes d'autofinancement. Ces derniers concernent l'exécution de projets nationaux et sont généralement financés sur les ressources du budget national ou au moyen de prêts ou de dons de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement. Le soutien du PNUD passe par des programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Les ressources du budget-programme proviennent du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, à savoir les chapitres 21 et 33, respectivement, du budget-programme de l'ONU.

24. En 2001, les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED se sont élevées à 18 millions de dollars, soit une diminution de 3,5 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 1 et le graphique 1), les contributions versées par les pays développés (60 % du total,

soit 10,7 millions de dollars) étaient en diminution de 19 %. Cette diminution en pourcentage ne doit toutefois pas être considérée comme une diminution du soutien apporté par les pays développés aux programmes de coopération technique de la CNUCED, car ce chiffre est quelque peu faussé par l'augmentation de 70 % du montant des contributions enregistrée en 2000. En fait, le montant des contributions en 2001 a dépassé les montants enregistrés depuis 1997, à l'exception de l'année 2000. De plus, il ne comprend pas le soutien fourni pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Tableau 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1995-2001
(en milliers de dollars É.-U.)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Contributions de pays développés	10 906	12 732	5 991	9 373	7 863	13 312	10 744
<i>dont experts associés</i>	<i>(672)</i>	<i>(518)</i>	<i>(873)</i>	<i>(729)</i>	<i>(505)</i>	<i>(632)</i>	<i>(1 100)</i>
Pays en développement – contribution générale	218	1 012	996	624	1 195	639	378
Pays en développement – autofinancement ^b	2 096	2 229	1 092	2 070	938	2 330	4 819
Commission européenne	4 123	5 634	3 821	3 527	1 139	675	551
Autres contributions multilatérales ^c	297	272	905	1 055	1 758	594	956
Fondation/divers	243	135	464	557	742	1 127	589
Total	17 883	22 014	13 270	17 207	13 635	18 677	18 037

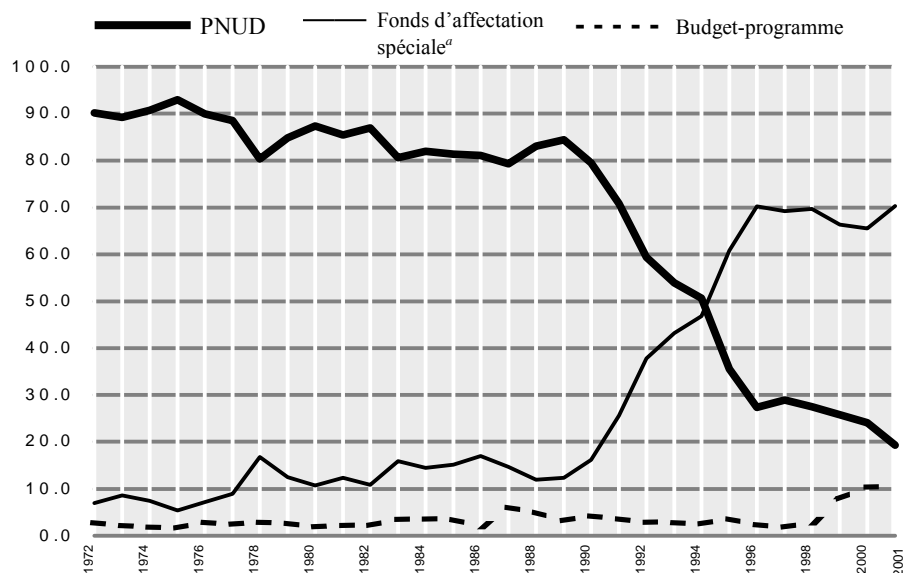
^a Non compris les contributions de tiers pour la participation aux coûts, versées par l'intermédiaire du PNUD.

^b Pour des activités dans leur propre pays, financées sur le budget national ou au moyen de prêts de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement.

^c Pour plus de détails, voir le tableau VII de l'annexe statistique (TD/B/49/4/Add.2-TD/B/WP/151/Add.2).

Graphique 1

Évolution de la mobilisation de ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2001 (en pourcentage des contributions annuelles totales)



^a Y compris les dépenses pour le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et pour les experts associés.

25. La part de financement direct par les pays en développement de la coopération technique de la CNUCED a continué d'augmenter pour s'établir à 4,8 millions de dollars en 2001, soit une augmentation de 106 % par rapport à l'année précédente. La part des contributions a représenté 26,7 % du total des contributions de fonds d'affectation spéciale; le chiffre correspondant pour 2000 était de 12,4 %. L'augmentation des contributions d'autofinancement a été due à d'importantes contributions du Botswana, de l'Autorité palestinienne, du Niger et de l'Ouganda à l'appui d'activités SYDONIA, du Tchad, du Gabon et de la Mongolie à l'appui d'activités SYGADE, et du Pakistan à l'appui du secteur des transports.

26. Les contributions de donateurs multilatéraux ont représenté 8,4 % du total des contributions de fonds d'affectation spéciale, et ont augmenté de 16 % par rapport à 2000; ce montant ne comprend pas la somme de 4,5 millions d'euros versée par la Commission européenne pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (voir le paragraphe 21).

27. Quatre nouvelles propositions de projet au titre de la troisième tranche du Compte pour le développement, pour un budget total de 2,7 millions de dollars, devant être exécutées par la CNUCED ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001. Les projets concernent les activités suivantes: a) renforcement des capacités pour le traitement

de grands problèmes économiques internationaux; b) renforcement des capacités dans les pays en développement pour la promotion et une utilisation optimale des investissements internationaux; c) renforcement des capacités par la formation au règlement des différends concernant le commerce international, l'investissement et la propriété intellectuelle; d) renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. L'exécution de ces projets a commencé début 2002. Au total, neuf projets au titre du Compte pour le développement sont actuellement exécutés par la CNUCED.

28. Les dépenses de coopération technique de la CNUCED provenant de toutes sources se sont élevées à 23,2 millions de dollars en 2001, soit une diminution de 3,7 % du taux d'exécution de projets par rapport à 2000 (voir le tableau 2 et les graphiques 2 et 3). Cette diminution des dépenses est en grande partie due à une contraction de 22,4 % des dépenses consacrées à des projets financés par le PNUD. Ainsi, la tendance à la baisse de la part du PNUD dans les dépenses globales de coopération technique de la CNUCED qui s'était amorcée au début des années 90 s'est poursuivie, cette part s'étant établie en dessous de 20 % en 2001. Les dépenses de fonds d'affectation spéciale ont diminué de 2 % en 2001. Toutefois, la part des dépenses effectives de projet dans les dépenses globales financées par des contributions a augmenté, s'établissant à 70 % en 2001, contre 65 % en 2000. Les dépenses financées sur le budget ordinaire de la coopération technique sont restées au même niveau qu'en 2000.

Tableau 2

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED,
 par source de financement, 1990 et 1995-2001**

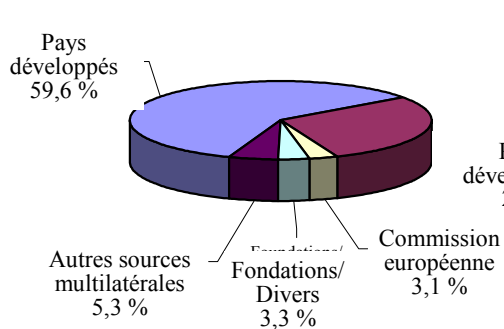
(en millions de dollars É.-U.)

	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
PNUD	17,4	7,8	6,1	6,8	6,0	6,5	5,8	4,5
Fonds d'affectation spéciale	3,6	13,4	15,8	16,1	15,2	16,9	15,8	16,3
Budget- programme	0,6	0,8	0,5	0,4	0,6	2,0	2,5	2,4
TOTAL	21,6	22,0	22,4	23,3	21,8	25,4	24,1	23,2

Graphique 2

**Origine des contributions de fonds
d'affectation spéciale, 2001**

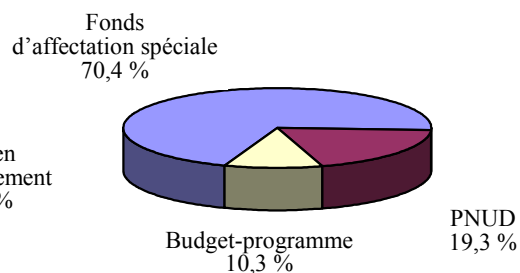
(en pourcentage des contributions totales)



Graphique 3

**Dépenses, par source de
financement, 2001**

(en pourcentage des dépenses totales)



29. En 2001, les principaux programmes de la CNUCED pour l'emploi des dépenses ont été les suivants: SYDONIA; logistique commerciale; SYGADE; négociations commerciales et diplomatie commerciale; politiques d'investissement et renforcement des capacités (voir le tableau 3).

Tableau 3

Dépenses au titre de projets, par division/programme, au 31 décembre 2001

(en dollars É.-U.)

Division/programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget- programme	Total	
				Montant	%
Mondialisation et stratégies de développement: Total	421 261	1 711 718	162 650	2 295 629	9,9
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	-	158 236	-	158 236	0,7
SYGADE	425 372	1 427 310	162 650	2 015 332	8,7
Programmes spéciaux	4 111	126 172	-	122 061	0,5
Commerce international des biens et services, et produits de base: Total	482 309	3 250 773	1 086 098	4 819 180	20,8
Analyse commerciale	21 280	351 693	-	372 973	1,6
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	284 281	1 185 626	522 177	1 992 084	8,6
Produits de base	3 000	123 555	563 921	690 476	3,0
Commerce, environnement et développement	71 108	1 126 298	-	1 197 406	5,2
Droit et politique de la concurrence, protection du consommateur	102 640	463 601	-	566 241	2,4
Investissement, technologie et développement des entreprises: Total	423 107	2 850 678	-	3 273 785	14,1
Analyse des questions d'investissement	66 388	423 377	-	489 765	2,1
Politiques d'investissement et renforcement des capacités	269 632	1 591 684	-	1 861 316	8,0
Technologie et entreprise	87 087	835 617	-	922 704	4,0
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: Total	2 541 436	5 787 806	294 364	8 623 606	37,2
Logistique commerciale	723 719	1 290 757	-	2 014 476	8,7
SYDONIA	1 772 442	3 636 505	-	5 408 947	23,4
Information et formation	-	120 116	-	120 116	0,5
Mise en valeur des ressources humaines	-	203 286	-	203 286	0,9
TRAINFORTRADE	-	381 849	-	381 849	1,6
Pôles commerciaux	45 275	155 293	-	200 568	0,9
Commerces électroniques	-	-	294 364	294 364	1,3
PMA: Total	107 246	2 154 759	-	2 262 005	9,8
Direction exécutive et gestion: Total	495 043	535 073	847 576	1 877 692	8,1
TOTAL GÉNÉRAL	4 470 402	16 290 807	2 390 688	23 151 897	100,0

30. La répartition géographique des activités s'est légèrement modifiée (voir le tableau 4 et le graphique 4). Les dépenses au titre de projets en Afrique ainsi que dans la région de l'Asie et du Pacifique ont diminué, puisqu'elles sont passées de 21,6 % en 2000 à 18,3 % en 2001 pour l'Afrique, et de 18,8 à 16 % pour l'Asie. Cette diminution est due au fait qu'un certain nombre de projets ont été achevés; certains projets avaient atteint leur phase de maturité, et de nouveaux projets n'ont été engagés qu'en 2001 et n'avaient donc pas encore atteint le stade où ils sont pleinement opérationnels. Les dépenses ont augmenté en Amérique latine, dont la part des dépenses globales est passée de 5,7 % en 2000 à 7,9 % en 2001.

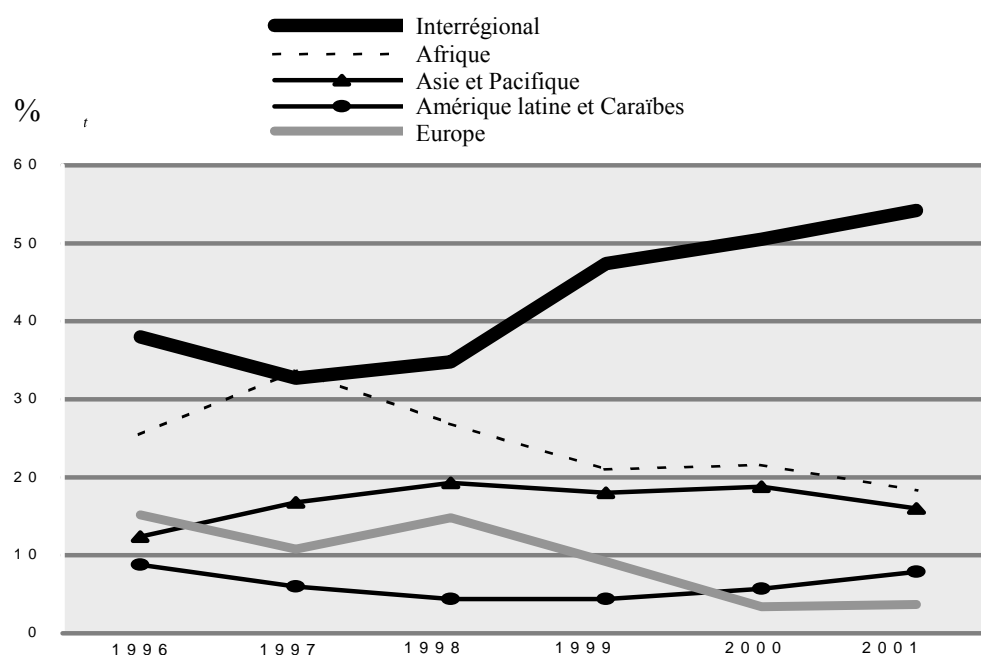
Tableau 4
Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2001
(en milliers de dollars É.-U.)

	1998	1999	2000	2001	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Total	21 833	25 409	24 184	23 152	100,0
<i>Par région:</i>					
Afrique	5 864	5 344	5 219	4 232	18,3
Asie et Pacifique	4 208	4 576	4 534	3 696	16,0
Amérique latine et Caraïbes	953	1 110	1 376	1 820	7,9
Europe	3 227	2 338	845	851	3,7
Interrégional	7 606	12 040	12 211	12 553	54,2
<i>Par programme:</i>					
Mondialisation et stratégies de développement	3 070	2 903	2 353	2 296	9,9
Commerce international des biens et services, et produits de base	2 968	3 539	4 232	4 819	20,8
Investissement, technologie et développement des entreprises	2 918	3 948	3 346	3 274	14,1
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	11 377	10 668	9 720	8 624	37,2
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	432	936	2 439	2 262	9,8
Services consultatifs interdivisions ^a	-	2 001	1 269	848	3,7
Direction exécutive et gestion, et services d'appui	1 067	1 415	826	1 030	4,4
<i>dont: PMA</i>	<i>8 212</i>	<i>10 126</i>	<i>10 492</i>	<i>10 000</i>	<i>43,0</i>

^a Les dépenses de ce programme étaient comprises jusqu'à présent dans les dépenses relatives à la Direction exécutive et à la gestion.

Graphique 4

Dépenses de coopération technique, par région, 1996-2001 *(en pourcentage des contributions annuelles totales)*



III. EXEMPLES DE PROGRAMMES

31. Pour illustrer l'approche de la CNUCED en matière de coopération technique portant sur le renforcement des capacités, le secrétariat présente ci-après quelques activités interdivisions de renforcement des capacités axées sur les PMA, l'Afrique et les pays à faible revenu, qui sont en outre de bons exemples de la coopération que conduit la CNUCED avec d'autres organisations.

A. Programme conjoint intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)

32. Ce programme vise à contribuer au développement des pays africains bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie) en les aidant à participer plus efficacement au système commercial multilatéral. Les trois grands objectifs du JITAP sont les suivants: a) renforcer la capacité des pays partenaires de comprendre l'évolution du système commercial multilatéral et ses implications pour le commerce extérieur, puis de se préparer aux négociations commerciales multilatérales en cours et futures et d'y participer effectivement; b) adapter l'environnement commercial national aux obligations

et disciplines du nouveau système commercial multilatéral; et c) tirer le plus grand parti possible du système commercial multilatéral en encourageant le dynamisme des exportateurs. Le JITAP est exécuté conjointement par le CCI, la CNUCED et l'OMC.

33. Suite à l'évaluation à mi-parcours du programme, celui-ci a été recentré, à partir de septembre 2001, sur le renforcement des capacités pour les négociations commerciales, la mise en valeur des ressources humaines, les stratégies d'exportation, et la mise en réseau des partenaires du JITAP. Une évaluation préliminaire a été réalisée en vue de mesurer les progrès obtenus depuis septembre 2001 et de formuler des recommandations sur l'avenir du programme; les résultats en seront examinés à une réunion du groupe de pilotage du Fonds commun d'affectation spéciale du JITAP en juin 2002, qui décidera de la poursuite et de l'extension du JITAP. Le Groupe de travail sera informé des décisions qui seront prises.

B. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce **(Cadre intégré)**

34. Le programme pilote portait sur la mise en œuvre de nouvelles modalités pour le Cadre intégré, axées sur l'intégration du commerce dans les plans et les stratégies de développement national des pays les moins avancés; il a initialement été exécuté dans trois pays – Cambodge, Madagascar et Mauritanie. Le processus d'intégration comporte les aspects suivants: a) réalisation d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce; b) organisation d'ateliers nationaux où sont examinées les conclusions et les recommandations de ces études, y compris des matrices d'action en matière d'assistance technique; c) approbation par le pays des recommandations et du plan d'action en matière d'assistance technique, et intégration ultérieure de ces éléments dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté du pays (DSRP); d) présentation du plan d'action en matière d'assistance technique au groupe consultatif de la Banque mondiale pour le pays ou à la table ronde du PNUD, pour examen et financement; et e) mesures prises par les six institutions responsables du programme et par les donateurs concernant le suivi et l'exécution de projets spécifiques d'assistance technique au titre du plan d'action. L'organisme responsable pour l'établissement des trois premières études diagnostiques sur l'intégration du commerce était la Banque mondiale; les travaux ont été achevés en décembre 2001. La CNUCED a contribué à ces études et a participé aux ateliers nationaux. Des propositions de projet à l'appui des plans d'action en matière d'assistance technique ont été élaborées et communiquées aux gouvernements pour examen et mobilisation de ressources.

35. Le programme pilote a été élargi à 11 autres pays: Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Sénégal et Yémen.

36. Le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré a été créé en 2001 pour financer l'exécution du programme pilote. Il est administré par le PNUD et, début juin 2002, il avait reçu des contributions représentant 10,2 millions de dollars. Les ressources sont principalement utilisées pour des activités d'intégration et non pour l'exécution de projets, sinon dans des cas exceptionnels et limités. Un examen du Cadre intégré sera réalisé début 2003.

C. Programme mondial CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable

37. Lancé en 1998, ce partenariat de grande envergure entre la CNUCED et le PNUD vise à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays à faible revenu, de gérer leur intégration dans l'économie mondiale dans une optique de développement humain durable, tout en évitant les pièges de la marginalisation, de l'insécurité économique et de l'instabilité. Le programme est exécuté à un niveau mondial et à un niveau national. En 2001-2002, la Jamaïque, le Mali et la Tunisie y ont participé; en 2002-2003, il devrait être appliqué dans les pays suivants: Bolivie, Burkina Faso, Équateur, Indonésie, Jordanie, Maroc, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Turquie et Viet Nam. Les activités du programme visent à préserver une marge de manœuvre pour les pays en développement en ménageant une interface entre les négociations à l'OMC, l'analyse directive et institutionnelle et l'action au niveau national; elles tiennent pleinement compte des objectifs de développement de la Déclaration du millénaire et constituent une plate-forme de coopération avec des initiatives telles que le Cadre intégré et le JITAP; une certaine convergence est également recherchée avec les DSRP. Outre le PNUD, les Gouvernements belge et italien soutiennent le programme.

D. Programme de la CNUCED sur le renforcement des capacités et la coopération technique après la Conférence de Doha

38. À l'appui de la participation des pays en développement et des pays en transition au programme de travail de l'OMC, d'intenses consultations ont eu lieu, immédiatement après la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, avec ces pays pour déterminer leurs besoins précis de coopération technique. Sur la base de ces consultations, un programme sur le renforcement des capacités et la coopération technique à l'appui du programme de travail de Doha a été élaboré début 2002. Il contient des projets dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la facilitation du commerce et du commerce électronique, les activités portant sur: a) l'analyse des politiques; b) le renforcement des capacités humaines; et c) le renforcement des capacités institutionnelles. Une attention particulière a été accordée aux besoins des PMA. Pour assurer l'exécution effective du programme, un large éventail de partenaires, y compris l'OMC, a été invité à s'associer à la CNUCED. Le programme devrait être exécuté parallèlement au programme de travail de l'OMC et à la coopération technique fournie à ce titre à des bénéficiaires potentiels. En tant qu'organisation normative pour le commerce international de portée mondiale, l'OMC fournit des conseils sur l'administration des accords découlant des négociations commerciales ainsi que sur le programme de travail de Doha, et assure une formation axée plus particulièrement sur les aspects juridiques des Accords de l'OMC. En tant qu'organisation axée sur le développement, concernée par tout l'éventail des négociations commerciales, la CNUCED se concentre sur le renforcement des capacités institutionnelles dans ses domaines de compétence et exécute des programmes de mise en valeur des ressources humaines en rapport avec les négociations à l'OMC et comportant une forte dimension développement. L'exécution du programme est actuellement entravée par des restrictions de ressources.

IV. ÉVALUATION

39. L'évaluation approfondie de programmes de coopération technique de la CNUCED s'est poursuivie. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail, la prochaine évaluation approfondie sera une évaluation thématique, portant sur le renforcement des capacités. Le rapport d'évaluation sera soumis au Groupe de travail en septembre. En outre, le Groupe sera saisi, conformément à l'usage, de trois rapports détaillés traitant de l'application des recommandations découlant de précédents rapports d'évaluation approfondie, qui concernent le programme relatif aux pôles commerciaux, le programme EMPRETEC et le programme TRAINMAR.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

40. La coopération technique liée au commerce n'aura qu'une portée limitée si elle n'est pas accompagnée de mesures d'appui. Pour être efficaces, les efforts d'appui à l'assistance techniques liée au commerce fournie aux pays en développement devraient s'accompagner de mesures visant à renforcer les capacités productives, la compétitivité et l'accès aux marchés de ces pays, et à promouvoir l'élimination des obstacles à leurs exportations. La mesure de l'impact de l'assistance technique, pour le renforcement des capacités est donnée par la diminution à long terme de la dépendance à l'égard de cette assistance et, par voie de conséquence, par la diminution des besoins en matière d'aide au développement. Une coopération et une coordination des activités renforcées et efficaces entre institutions internationales de développement, donateurs et fournisseurs d'assistance technique liée au commerce sont donc nécessaires; cela crée des synergies, évite les doubles emplois et garantit une approche globale et optimale de l'ensemble des questions concernant le commerce, l'investissement et le développement.

41. Plus des trois quarts de l'aide au développement versée aux pays en développement l'est à un niveau bilatéral. Il en résulte que beaucoup de programmes d'aide multilatérale qui pourraient apporter une contribution efficace au développement ne sont pas suffisamment financés. Cela est particulièrement important en ce qui concerne la répartition de l'aide pour le financement de l'assistance technique liée au commerce et à l'investissement, là où les programmes multilatéraux sont d'un coût-efficacité avéré.

42. Le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence prévoit qu'un plan indicatif annuel des programmes de coopération technique doit être soumis aux États membres. Trois plans ont ainsi été établis depuis 2000. L'expérience montre toutefois qu'ils n'ont pas donné les résultats escomptés. Ces résultats ne peuvent être obtenus que si les plans annuels sont étayés par des ressources financières non liées d'une ampleur suffisante et connues suffisamment à l'avance. Ce n'est pas le cas à la CNUCED. Le Conseil voudra peut-être reconsidérer la situation.

43. L'exécution du programme sur le renforcement des capacités et la coopération technique pour l'après-Doha passe par la pleine et entière coopération des organisations intergouvernementales menant des activités de coopération technique liée au commerce, conformément à leurs mandats respectifs, à leurs compétences et leurs avantages comparatifs. Les ressources disponibles devraient être partagées en conséquence. L'esprit de coopération

extrêmement positif manifesté dans l'exécution du JITAP par la CNUCED, l'OMC et le CCI pourrait servir de modèle pour l'avenir. D'autres organismes des Nations Unies compétents, tels que les commissions économiques régionales, seront invités à s'associer au programme.

44. À l'exception de celle de la Banque mondiale, qui est l'organisme chef de file pour les études diagnostiques du Cadre intégré, la contribution de toutes les autres institutions participantes, y compris la CNUCED, a été minime, et le rôle de la CNUCED s'est limité à commenter les projets d'étude. Pour améliorer la qualité de ces études diagnostiques, une plus grande participation des autres institutions participantes dans leurs domaines de compétence, en particulier celles qui, comme la CNUCED, ont une capacité de recherche, est des plus souhaitables. La CNUCED devrait pouvoir utiliser les ressources du Cadre intégré pour jouer le rôle qui est attendu d'elle en tant qu'institution participante. De plus, pour ce qui est de la mise en œuvre du Cadre intégré rénové, et afin d'assurer la continuité, il est proposé qu'une partie des ressources du Fonds d'affection spéciale pour le Cadre intégré soit utilisée pour lancer les activités d'assistance technique identifiées dans les études diagnostiques, en attendant la réunion des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD, qui sont les mécanismes de mobilisation de ressources financières pour l'exécution des plans d'action en matière d'assistance technique.

45. Pour ce qui est des travaux futurs, la coopération technique à court terme à la CNUCED pour 2002 et au-delà dépendra des services à fournir dans le contexte du programme de travail de Doha et des activités à mener à l'appui des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA ainsi que du prochain Sommet mondial pour le développement durable.

46. D'une manière générale, les contributions à l'appui de la réalisation des objectifs de développement du millénaire, s'agissant en particulier des objectifs 12 à 15 (concernant les interactions entre négociations commerciales et développement, la viabilité de l'endettement et la facilitation du commerce, surtout pour les pays sans littoral), orienteront l'exécution des activités opérationnelles de la CNUCED. À cet égard, au moment de la rédaction du présent rapport (juin 2002), des travaux avaient été engagés pour élaborer un programme de coopération technique à l'appui des objectifs de développement du millénaire, avec la participation des départements compétents de l'ONU, y compris les commissions économiques régionales. Ce programme reposera sur une approche intersectorielle à la CNUCED. Il sera rattaché aux résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et du Sommet mondial pour le développement durable. L'accent sera mis sur les PMA et les pays dont les besoins sont les plus grands.
